

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
Le 26 septembre 2023
DATE D'AFFICHAGE
Le 27 septembre 2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 27

L'an deux mille vingt-trois
Le trois octobre à 20h30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Fanny PIRA, Maryse BAYBAY, Delphine FOUQUET, Pascale FEGER, Pierre CASTILLON, Denis MINIER, Jean-Philippe CASTILLON, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Angélique PLANCHETTE, Delphine FOUQUET, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE, Marie CHEVALIER, Louis MASSARD, Jérôme DELISLE.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 6 octobre 2023

et que la convocation au Conseil a été faite le : 26 septembre 2023.

ETAIENT ABSENTS

Christian POIRIER (pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Benoît CHAUVIN (pouvoir à Fanny PIRA), Alain GIBERGUES (pouvoir à Nadine JOLU), Sylvain BACHELEY (pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Philippe PAUMIER (pouvoir à Mickaël JUIGNE).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine JOLU

OBJET : FONDS DE CONCOURS « ATTRACTIVITE » - CONVENTION D'ATTRIBUTION

Rapporteur : Madame le Maire

Par délibération en date du 23 juin 2023, le Conseil communautaire de Le Mans Métropole a attribué un fonds de concours « attractivité » d'un montant de 172 285,84 euros pour la construction de « La Ruche », bâtiment dédié à l'enfance et à la jeunesse de la commune d'Yvré l'Évêque (voir annexe jointe).

Pour la mise en place de ce fonds de concours, une convention doit être conclue entre Le Mans Métropole et la commune (voir annexe jointe).

Pour rappel, le montant des subventions attendues était initialement de 549 596 euros.

- Région Pays de la Loire : 217 596 euros (attribué),
- DETR (Etat) : 200 000 euros (attribué)
- CAF de la Sarthe : 132 000 euros (attribué)

Depuis, trois nouvelles demandes de subvention ont été sollicitées, pour un montant cumulé de 591 269,84 euros.

- FEDER (Union européenne) : 340 000 euros (accusé réception reçu, attente de confirmation d'attribution).
- Le Mans Métropole : 172 285,84 euros (objet de la présente délibération),
- Département de la Sarthe : 78 984 euros (attribué).

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217203868-20231006 DEL 23-073-DE
en date du 06/10/2023 ; REFERENCE ACTE : DEL 23-073



DEL 23-073

Aussi, le montant total de subventions pour cette opération s'élèvera à 1 140 865,84 euros, fixant le cofinancement de cette opération à environ 70 % du coût HT des travaux.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention relative à l'attribution du fonds de concours « attractivité » à notre commune pour un montant de 172 285,84 euros et autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

VOTE : POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 6 octobre 2023.

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame le Maire
Damienne FLEURY